



EUROPEAN FEDERATION
OF INTELLIGENT ENERGY EFFICIENCY SERVICES

FÉDÉRATION EUROPÉENNE
DES SERVICES EN EFFICACITÉ ET INTELLIGENCE ÉNERGÉTIQUE

21 janvier 2011

Plan d'Action Efficacité Energétique 2011 - 2020

L'EFIEES se réjouit de ce que l'efficacité énergétique soit une priorité pour l'UE en 2011. Nous en reconnaissons la nécessité, ainsi que l'utilité des politiques et mesures élaborées dans un passé récent :

- La Directive 2006/32 sur l'efficacité énergétique des usages finaux a expressément reconnu les Sociétés de Services Energétiques (qui serait plus juste de nommer « Sociétés de Services en Efficacité Energétique pour éviter toute confusion) ainsi que le Contrat de Performance Energétique
- La Directive 2002/91 révisée en 2010 sur la Performance Energétique des bâtiments, pose les principes et modalités de la maintenance des installations de chaleur et de froid dans les bâtiments

Toutefois, nous constatons que beaucoup reste encore à faire pour favoriser les comportements vertueux et pour faire de l'objectif de 20% de gains d'efficacité énergétique à horizon 2020 une réalité. Le futur Plan d'Action pour l'Efficacité Energétique est donc une belle opportunité pour le législateur européen de corriger le tir en tenant compte des points suivants :

- Les politiques européennes de l'énergie donnent la priorité à la *production* d'énergie et mettent trop peu l'accent sur les **mesures visant les services/l'optimisation de la demande**. Il faudrait :
 - Mieux identifier les raisons de la croissance de la consommation d'énergie finale, les outils pour un découplage « croissance/énergie » (pas seulement technologiques) et les obstacles, pays par pays, au développement des différents marchés de l'optimisation de la demande - en particulier celui sur lequel opèrent les Sociétés de Services en Efficacité Energétique.
 - Rendre obligatoire ou fortement incitatif, via les Etats-Membres, l'usage de Contrats de Performance Energétique en particulier s'agissant des bâtiments publics, ou encore dans le cadre de schémas nationaux de type « certificats blancs ».
- L'EFIEES reste cependant prudente sur de tels « certificats » consacrant l'obligation faite à différents acteurs de la chaîne de l'énergie de justifier d'actions d'efficacité énergétique au stade de la consommation finale : avant toute préconisation de créer un système national, dans chaque pays européen, il convient de faire un bilan précis des résultats des différents dispositifs existants (bilan charge administrative/gains d'efficacité obtenus). En tout état de cause, il nous apparaît que les obligations doivent être portées par les distributeurs plutôt que par les fournisseurs, (au sens des directives électricité et gaz).
- Question d'éventuelles obligations d'économies d'énergie qui pourraient être imposées aux producteurs/distributeurs d'électricité: gaz (%energy utilities+).
 - A la lumière de l'expérience du dernier Plan d'Action Européen pour l'Efficacité énergétique, en 2005), nous estimons qu'un **objectif contraignant d'amélioration de l'efficacité énergétique** reste le seul moyen de progresser. L'offre de biens et services existe, elle doit être mobilisée via un signal politique et juridique fort.

- Nous sommes cependant conscients des difficultés de mesure des gains d'efficacité énergétique tant au niveau des installations que des Etats-membres. Il est donc important que l'UE continue à progresser sur ces questions méthodologiques afin qu'elle dispose des outils appropriés d'évaluation des progrès de l'efficacité énergétique.
- Les politiques européennes de l'énergie sont focalisées sur l'électricité et négligent **l'énergie thermique**. Pour les ménages comme les bâtiments publics (chauffage, climatisation), ainsi que pour l'industrie (froid ou chaleur de process, chauffage des locaux) et pour les réseaux de chaleur, c'est bien l'efficacité de l'énergie thermique qu'il convient d'encourager:
- Mieux évaluer les obstacles juridiques, tarifaires (Europe de l'Est), à une production et consommation plus économes en chaleur/froid ; mieux prendre en considération le caractère local du marché de la chaleur, ce qui n'exclut pas pour autant une action européenne.
 - Mieux intégrer la chaleur dans les réflexions sur la cogénération, trop souvent axées prioritairement sur la production « principale » d'électricité, la chaleur n'étant qu'un « sous-produit » alors que le rendement maximum est obtenu lorsque le dimensionnement et le fonctionnement des installations est déterminé par les besoins de chaleur, l'électricité étant en quelque sorte un « sous-produit ».
- L'EFIEES s'inquiète des risques de confusion ou d'incohérence qui résulteraient d'une éventuelle fusion entre les Directives EESD et Cogénération, qui traitent de sujets très différents. En tout état de cause, il est absolument nécessaire de **distinguer clairement les économies d'énergie primaire**, et les **économies d'énergie finale**.
- Une Directive cogénération plus stricte, loin de stimuler le développement de la cogénération porterait gravement atteinte à celle-ci et aux réseaux de chaleur.

Un remarque méthodologique finale : l'EU ETS n'est aucunement un incitatif aux économies d'énergie primaire, mais seulement à la réduction des émissions de CO2. La réduction des émissions de CO2 se fait de manière privilégiée grâce à des mesures de recours à des combustibles moins carbonés mais non de manière forte à des réductions de consommation. Il est donc utile de rappeler, en guise de conclusion, que la politique de réduction des émissions de CO2 ne saurait se substituer, en tout ou partie, à la politique de l'efficacité énergétique !